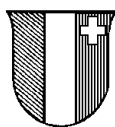


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 28, du 10 juillet 2026

Référendum facultatif :

- délai d'annonce préalable auprès de la Chancellerie d'État au plus tard le 30 juillet 2026
- délai de dépôt des signatures auprès de la Chancellerie d'État au plus tard le 8 octobre 2026



Décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement sexennal de 14'300'000 francs pour l'assainissement routier de la H10

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 27 avril 2026,
décrète :*

Article premier Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14'300'000 francs au Conseil d'État pour assurer l'assainissement routier de la H10, du 3 septembre 2019, est modifié comme suit :

Nouveau titre

Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14'300'000 francs pour l'assainissement routier de la H10.

Art. 7a (nouveau)

La durée du crédit d'engagement prend fin au 22 octobre 2029.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 30 juin 2026

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
R. DUBOIS

La secrétaire générale,
I. AMARAL GARDET